

LA REVUE FRANÇAISE DE  
**SERVICE SOCIAL**

---

**258** ■ 2015-3

---

# LE HANDICAP, ENJEU DE SOCIÉTÉ



**anas**

association nationale des assistants  
de service social



**PRESSES  
DE L'EHESP**

# SOMMAIRE

---

## DOSSIER

### LE HANDICAP, ENJEU DE SOCIÉTÉ

Éditorial ..... 8

*Michelle Gagnadoux,  
Dominique Durand*

#### PREMIÈRE PARTIE : 10 ANS APRÈS... LE REGARD SUR LE HANDICAP !

Des obscurantismes à de nouvelles  
lumières : vers une société inclusive ..... 12

*Charles Gardou*

Cinq principes pour un sujet de droits  
dans un monde de libre diversité ..... 17

*Marie-Claude Saint-Pé*

Représentations sociales  
et handicaps : quel(s) regard(s)  
pour parier sur les compétences ..... 24

*Agnès Vilain*

Analyse intrinsèque du fonctionnement  
d'une maison départementale  
des personnes handicapées ..... 34

*Stéphanie Delbrel*

#### DEUXIÈME PARTIE : L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO- SOCIAL, DÉFIS ET ÉVOLUTIONS

Anticiper les ruptures de prise  
en charge médico-sociales d'enfants  
atteints de maladies rares ..... 44

*Sixtine Jardé*

Acceptation du handicap dans  
l'entreprise : le cercle vertueux ..... 49

*Emmanuelle Perrin*

Vision multiple de l'application  
de la loi : regards croisés ..... 55

*Brigitte Rizzo*

Handicap et maintien  
dans l'emploi ..... 59

*Delphine Detraz*

Le handicap mental à l'intérieur  
des murs ..... 61

*Agathe Legros*

Être « chez soi » ..... 67

*Joran Le Gall*

Une maman face au handicap  
de son enfant ..... 69

*Claudine Parayre, Dominique Durand*

L'évaluation de la prestation  
de compensation du handicap ..... 75

*Véronique Knepper*

Témoignage sur le parcours difficile  
de parents d'un enfant « dys » ..... 80

*Aurélie Hernandez*

## COMMUNICATIONS

**Rapport du Conseil supérieur  
du travail social, février 2015** ..... 84

*Refonder le rapport aux personnes :  
« Merci de ne plus nous appeler usagers »*

**À propos du Rapport du Conseil  
supérieur du travail social :  
Refonder le rapport aux personnes  
« Merci de ne plus nous appeler  
usagers », février 2015** ..... 91

*Cristina De Robertis*

## VIE DE L'ANAS

**Le 17 mars 2015, Journée  
internationale du travail social** ..... 104

*Pour l'Anas section 13, ESF Paca  
et le Collectif des étudiants,  
Marie-Pierre Arifont*

**Communiqué du 4 mai 2015** ..... 107

*Projet de loi « Renseignement »,  
quels impacts sur le travail social ?*

**Communiqué du 7 mai 2015** ..... 110

*L'ANAS reçue par la députée Brigitte Bourguignon*

**Nous avons lu** ..... 112

**Nous avons reçu** ..... 116

**Nous avons été informés  
de la parution...** ..... 118

**À vos agendas !** ..... 119

**Derniers numéros parus** ..... 120

**Bulletin d'abonnement 2015** ..... 121

# ÉDITORIAL

Michelle Gagnadoux  
Dominique Durand

Combien y a-t-il de personnes porteuses de handicap en France ?

Il est difficile de répondre à la question tant le terme « handicap » recouvre de situations différentes. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le nombre s'élèverait à 9,6 millions de personnes.

Depuis la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées jusqu'en 2005, il aura quand même fallu près de trente années pour comprendre la nécessité d'une législation qui n'enferme pas les personnes en situation de handicap dans des filières stigmatisantes.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fondée sur les principes de non-discrimination promettait des avancées majeures. Elle entendait, dans une approche transversale, couvrir tous les aspects de la vie de la personne porteuse de handicap.

Qu'en est-il dix ans après ? Malgré les dispositions législatives, le handicap reste une cause d'exclusion en termes d'éducation, d'intégration professionnelle, d'accès aux infrastructures et d'acceptation sociale. Quelles sont les mesures actuelles contre la discrimination à l'embauche, quelle évolution réelle pour la scolarité des élèves porteurs de handicap ? Le développement des nouvelles technologies offre-t-il de nouvelles perspectives aux personnes porteuses de handicap. Ne pensez-vous pas qu'il est urgent de changer le regard que l'on porte sur le handicap ?

Les professionnels du champ sanitaire et social sont animés par ce désir de changement et, selon leurs institutions et les missions spécifiques qui leur incombent, ils accompagnent des enfants et des adultes avec un projet d'intégration et de participation à la vie sociale

Ce numéro de la *Revue française de service social* analyse toutes ces questions et tente d'aller plus loin dans la réflexion, sans nécessairement détenir toutes les réponses.

*Une première partie* regroupe des articles qui apportent un regard réflexif sur le handicap : l'anthropologue Charles Gardou ouvre la voie à des savoirs sur le handicap issus de sciences nouvelles ; Marie-Claude Saint-Pé, sociologue, favorise l'expression directe de la personne par la recherche-action ; Agnès Vilain, formatrice, développe la valorisation des compétences pour un vivre ensemble, en s'appuyant sur son histoire personnelle. Enfin, après dix années d'existence, que le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) nécessite une adaptation continue compte tenu des attentes du public est le questionnement de Stéphanie Delbrel.

*La seconde partie* est riche de témoignages de professionnel(le)s qui interviennent, au sein d'institutions diverses, en pédiatrie dans le cadre des maladies rares, en service social inter-entreprises, en gestion des ressources humaines pour l'ouverture de l'entreprise au handicap, à la MDPH en tant que membre de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'évaluation, en milieu carcéral ou encore lors de la demande d'un logement. Ils se montrent toujours soucieux d'accompagner les personnes en situation de handicap en leur permettant d'être citoyens dans une société qui accepte la différence. Enfin, la parole a été donnée à deux mamans qui ont rapporté avec sensibilité leur quotidien dans l'acceptation et la prise en charge de leur enfant.

# CINQ PRINCIPES POUR UN SUJET DE DROITS DANS UN MONDE DE LIBRE DIVERSITÉ

Marie-Claude Saint-Pé

Penser la citoyenneté des personnes porteuses de handicap est, aujourd'hui en France, une tendance générale. L'évolution législative dans le domaine en fait une priorité. Et même si le corps professionnel du secteur social et médico-social manifeste des efforts volontaristes en ce sens et apporte parfois des changements dans les pratiques professionnelles et institutionnelles, la participation citoyenne des usagers demeure partielle, contenue dans le maintien de situations de handicap et/ou de marginalisation et d'exclusion.

Une expérience de plus de quinze ans d'interventions en formation et évaluation par la recherche-action avec des professionnels et des usagers dans ce secteur rend compte d'un impensé à l'égard des personnes usagères des services et établissements sociaux et médico-sociaux. Cet impensé serait dans la non-reconnaissance de ces personnes en tant que sujets de droit et en tant que sujets libres. Dès lors, les pratiques d'accompagnement et même les pratiques éducatives émancipatrices ne pourraient atteindre leur finalité propre d'un réel accompagnement à une vie libre et autonome. Une investigation peut étayer cette hypothèse.

## EN QUÊTE DU MOT LIBERTÉ

Revisitant cette expérience de formation et d'évaluation par la recherche-action et la questionnant sur sa finalité explicite, il semble que les termes même de liberté des personnes ou de liberté de choix aient été peu utilisés. Aussi, et même en utilisant des méthodologies émancipatrices dont l'énoncé explicitait « l'engagement libre et volontaire » des personnes, constitutif d'un espace de « libre expression », cette finalité non dite n'a pu se concevoir pleinement ou concrètement dans le dialogue entre professionnels et usagers. Si les résultats ont entraîné quelques changements dans l'amélioration de la qualité des services, dans les faits peu de moyens ou de capacités ont été offerts pour que chacun(e) puisse appréhender et conquérir sa liberté et son libre choix de vie, d'être et de faire. Seule l'approche des pratiques de *pair-émulation* et de *pairadvocacy* par la recherche-action a permis logiquement la prise de conscience socio-politique d'une telle finalité. Avec elle, le handicap, ou plutôt des situations de handicap, de discrimination ou d'exclusion constituent une cause politique.

Faut-il communiquer, médiatiser une finalité de liberté et de libre choix aux actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap, de discrimination ou d'exclusion pour mettre en œuvre une politique de libre diversité ?

L'exploration de quelques fiches expériences collectées sur Handi-Planet<sup>2</sup>, a été effectuée en ce sens. Elle confirmerait que, si cette finalité est explicite et assumée, le retentissement de l'action s'exerce sur l'environnement socio-culturel, économique et politique des personnes en situation de handicap sont elles-mêmes parties prenantes des changements qui s'opèrent dans leur territoire, actrices du développement local et du changement socio-politique. Elle confirmerait également que ces actions relèvent de démarches émancipatrices caractérisées par des processus de co-construction territoriale ou sous la forme de dynamique de projet intégrant fortement la participation desdits « usagers », ou encore d'un système de *pairaidance* où la participation des personnes et leur reconnaissance par leurs pairs sont centrales. Cette reconnaissance est celle d'hommes et de femmes capables de choisir leur vie, dignes des droits humains et de leur capacité à une vie libre et autonome.

Parmi les 7 fiches sélectionnées pour l'analyse parce que, sur les 360 collectées sur le site Handi-Planet, elles contenaient explicitement l'idée de liberté dans l'énoncé de l'expérience, l'une d'elles intitulée « Parler et agir en *pairadvocate* » rejoint l'expérience de formation par la recherche-action questionnée dans cette investigation. L'auteure de cette fiche est également à l'origine de l'idée du projet « Easy Paradoxe<sup>3</sup> » qui vise la conception d'un modèle d'accompagnement socio-professionnel devant permettre aux personnes vivant et travaillant depuis trop longtemps en institution de se construire une expérience de vie sociale et professionnelle en « milieu ordinaire ». Cette idée découle de cet ensemble d'expériences et met en évidence l'approche émancipatrice et de co-construction adoptée par l'ensemble des acteurs impliqués. Il reste que si ce type d'approche peut et devrait être développé dans le secteur médico-social, il l'est davantage hors de ce secteur ainsi qu'en témoigne l'analyse des fiches collectées sur le site de Handi-Planet. Parmi les fiches retenues, une seule relate une expérience en provenance d'un foyer de vie.

L'analyse de l'expérience de formation et d'évaluation par la recherche-action, met en évidence à la fois sa capacité à atteindre l'objectif de l'auto-détermination des personnes dans la définition de leurs besoins et choix de vie et les réelles capacités à l'argumentation des personnes ayant participé à cette démarche. Mais elle questionne aussi l'entourage — familial, professionnel et institutionnel —, un entourage composé de « personnes valides », sur sa capacité à se mettre en situation permanente de co-construction avec lesdites « personnes handicapées » et, particulièrement, lesdites « personnes handicapées mentales ».

---

2. Le réseau Handi-Planet échange est créé par l'association des Amis de l'atelier (<[www.handiplanet-echanges.info](http://www.handiplanet-echanges.info)>). Les finalités du réseau visent des « solutions nouvelles » et « une contribution à un meilleur exercice des droits des personnes handicapées mentales et psychiques », ainsi qu'il est écrit dans la charte. En ce sens, il est question de pratiques sociales dont les rédacteurs ou rédactrices des fiches connaissent les tenants et les aboutissants. L'ensemble constitue alors un matériel intéressant pour l'analyse.

3. Voir *infra*, « Savoir faire société ».

Les besoins qui paraissent déterminants au fil de telles démarches émancipatrices sont ceux reliés au pouvoir choisir librement son mode de vie, pouvoir s'exprimer librement, pouvoir être informés sur tout ce qui nous concerne. Ces manques ne sont pas liés aux déficiences mentales des personnes. Ils ne sont reliés qu'à des incapacités inhérentes à la situation qui leur est faite par l'entourage, par les dispositifs et les politiques sociales. Il serait donc bien question de changer le regard, ce regard qui juge, ce regard qui classe, catégorise et oriente dans des filières spécialisées. Mais peut-être est-ce l'ordre, l'ordre public, l'institutionnalisation du pouvoir, le mode de gouvernance, l'institutionnalisation du savoir, qu'il faut interroger et sans doute reconfigurer.

## **INTERROGER L'INSTITUTIONNALISATION DU SAVOIR**

À plusieurs reprises dans ces démarches de recherche-action, la question du statut de la parole des personnes impliquées s'est posée et, du coup, de leur statut d'auteur ou co-auteur du rapport. Comment des sujets ne pouvant pas écrire sont néanmoins experts de leur propre vie, auteurs de la contribution au savoir qui, souvent, les ignore après-coup ?

Ce questionnement interpelle donc chacun(e) de nous, quels que soient la place et le rôle socio-professionnel qui sont les nôtres. Cette question se pose non seulement vis-à-vis des personnes reconnues handicapées, mais aussi vis-à-vis de nombre d'autres personnes qui sont écartées de cette contribution au savoir, de l'accès à la connaissance dans un système fondé selon des principes discriminatoires.

La question éclaire l'engagement à l'accessibilité de l'éducation et des formations professionnelles pour des personnes ayant une déficience, notamment intellectuelle. Mais, surtout, il est question de favoriser la pensée du libre choix de mode de vie par et pour ces mêmes personnes, de favoriser l'expression de leur projet de vie, l'auto-reconnaissance et la co-reconnaissance de leur propre potentiel.

## **SAVOIR LA NÉCESSITÉ D'« UNE CHAMBRE À SOI »**

La référence au fameux ouvrage de Virginia Woolf éclaire ce point de vue. Considéré comme un pamphlet féministe du début du XX<sup>e</sup> siècle (1929), il s'accorde cependant aux situations vécues par les personnes handicapées en France, qu'elles vivent en famille ou vivent et travaillent en institution. La logique de protection les maintient en situation d'infantilisation et limite nécessairement leur potentiel d'expression et de création.

*« Enlevez toute protection aux femmes, exposez-les aux mêmes efforts, aux mêmes activités que les hommes, faites-en des soldats, des marins et des mécaniciennes et des docteurs, et les femmes ne mourront-elles pas si vite et si jeunes qu'on dira : "J'ai vu une femme aujourd'hui", comme on disait autrefois : "J'ai vu un avion". Tout pourra arriver quand être une*

*femme ne voudra plus dire : exercer une fonction protégée, pensais-je, ouvrant ma porte<sup>4</sup>.»*

Ainsi ce jeune homme qui n'avait d'autre aspiration que de conduire des semi-remorques. Son handicap ne l'a pas empêché de passer tous les permis de conduire nécessaires. Il les a obtenus. Mais, au XXI<sup>e</sup> siècle, au prétexte de son handicap et/ou de la représentation négative qu'il induit, aucun employeur ne lui a confié la conduite de l'un de ses camions. Sans doute faut-il quelques aménagements et prendre des mesures de sécurisation, mais sans doute faut-il aussi changer l'image du camionneur ou cesser d'associer un métier à un stéréotype.

Et encore, à cette femme en arrêt de travail et à qui la reconnaissance de la qualité de «travailleur handicapé» (RQTH) a été accordée, le Cap emploi propose un bilan de compétences. Le résultat du bilan tombe : toutes ses qualités et compétences définissent le travail qu'elle a dû quitter, un emploi d'auxiliaire de vie. En raison du manque d'imagination d'un professionnel dans l'étude du transfert de compétences, cette femme est condamnée à ce travail ou à vivre de son allocation, c'est-à-dire, de son point de vue, à «être handicapée».

Plus récemment, deux interpellations ont accentué cette piste de réflexion. La première vient d'une femme accueillie en centre d'hébergement et de réinsertion sociale et participant à une recherche-action<sup>5</sup>. Précisément, il était question de son projet de vie :

*« Comment veux-tu que j'aie un projet ? Je ne suis pas chez moi. »*

La deuxième vient d'une autre femme participant à une formation par la recherche-action en pratiques de *pairadvocacy*<sup>6</sup> : il s'agissait de mettre en évidence les acquis de l'expérience mobilisables dans ce cadre. Elle tint ce propos :

*« Moi je n'ai pas d'expérience puisque j'ai passé ma vie en institution. »*

Ces deux femmes, chacune selon sa problématique, sont protégées. Mais elles le sont au prix de l'aliénation de leur singularité, de la séparation d'avec leurs aspirations existentielles, de l'empêchement à pouvoir être, à provenir. Protégées des autres ou d'elles-mêmes, elles sont mises sous dépendance institutionnelle et en situation de précarité existentielle<sup>7</sup>.

---

4. Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, 10/18, 2001.

5. Cette recherche-action est intitulée *L'Approche de genre dans la prise en charge des personnes, femmes et hommes, en situation de précarité*, rapport 2<sup>e</sup> étape, Paris, Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES), janvier 2010, 80 p, <<http://www.2ira.org/Docs/RAPPORT.pdf>>.

6. Formation modélisée, initiée en 2009 et reconduite depuis chaque année ([www.pairadvocacy.eu](http://www.pairadvocacy.eu)). Cette formation résulte de la conduite d'un atelier coopératif de personnes en recherche-action (ACOPRA) entre pairémulateur(trices) et pairadvocates en 2007, *Formation par la recherche-action de formateurs(trices) en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy* (<http://www.2ira.org/Publications.html>).

7. Judith Butler, *Ce qui fait une vie : essai sur la violence, la guerre et le deuil*, Zones, 2010, p. 177, note 14 (<<http://www.editions-zones.fr/>>). Ainsi que le précise la traductrice Joëlle Marelli, Judith Butler

Ces deux phrases n'auraient pu être entendues ailleurs que dans un espace de libre expression ni hors d'une démarche émancipatrice, par laquelle, pour commencer, la parole des uns est égale à celle des autres. Il reste à la considérer comme une contribution à penser et à agir.

## SAVOIR FAIRE SOCIÉTÉ

La dernière proposition, autour de la pratique de pariadvocacy, a suscité une réflexion sur la nécessité, pour cette jeune femme de pouvoir se construire une expérience de vie susceptible de lui permettre de choisir librement sa vie, son projet de vie. Ainsi, et avec elle, est née l'idée d'un projet qui porte le nom de « *Easy paradoxe*<sup>8</sup> » qui n'est autre que la formalisation d'un accompagnement socio-professionnel, visant à co-évaluer, pour chaque séjour découverte réalisé, les acquis et les intérêts de l'expérience qu'elle mobiliserait pour réaliser ses choix de vie et se réaliser durablement. Il convient alors de préciser que ces acquis et intérêts ne sont pas exclusivement liés à une activité professionnelle, mais également au milieu socio-culturel et au mode de vie qui entourent cette activité, en congruence.

*« Le Easy Paradoxe se propose de contribuer à rompre ce paradoxe selon lequel des dispositifs sociaux et médico-sociaux entraîneraient la marginalisation et l'exclusion des personnes qu'ils accueillent et accompagnent<sup>9</sup>. »*

Depuis trois ans, cette jeune femme expérimente ce parcours. Rien n'est prédéterminé, les séjours découverte sont conçus selon les propositions de divers acteur(trice)s socio-économiques attiré(e)s par l'idée du projet et qui, à leur tour, veulent tenter l'expérience. Certain(e)s sont sollicité(e)s en fonction des souhaits formulés par elle-même. L'étape la plus construite et la plus constructive de ce parcours a été le recrutement en contrat aidé en qualité d'agent d'accueil<sup>10</sup> qui lui a donné, en même temps, la possibilité de développer l'expérience de pariadvocate pour laquelle, elle manifeste de fortes aptitudes. Une assise cherchant à réduire la situation de précarité, conférant des droits et concourant à l'autonomie de cette jeune femme : une chambre à soi.

Avec plus de seize ans d'une vie passée en foyer ou en hôpital psychiatrique, la jeune femme explique qu'elle avait désappris à parler, puisque sa parole n'était ni écoutée, ni prise en compte. Elle s'exprimait donc de manière agressive et violente, ce qui ne pouvait que confirmer son enfermement.

---

emploie le terme de « précarité » dans les deux sens « d'une condition générale que l'on peut qualifier d'existentielle », *precariousness*, et dans le sens où « la fragilité existentielle du vivant et l'absence de garantie quant à sa continuation s'expriment ou sont exploitées au point de vue social et politique », *precarity*. Le terme peut être également considéré selon son étymologie, « prière » : « l'instabilité, la mise en situation de demander ses moyens d'existence ». Cette acception est retenue par Raymonde Ferrandi, « Usagers, bénéficiaires... données statistiques ? Comment accommoder les personnes en difficultés ? », dans « Usagers et professionnels en question ? », *Forum*, n° 138, mars 2013, p. 11-17.

8. Voir <<http://socratie.eu/>>.

9. *Ibid.*

10. Le recrutement a été effectué par l'association Advocacy Paris Île-de-France, gestionnaire du groupement d'entraide mutuelle (GEM) Espace Convivial Citoyen Advocacy.

Progressivement, elle a réappris à utiliser des mots pour s'exprimer, à parler, à dialoguer et même à communiquer en public. Elle a écrit aussi.

*« Au fur et à mesure de mes rencontres et de l'aide que j'apportais aux autres dans le dédale des institutions, je me séparais de la psychiatrie et je sentais que je gagnais mon indépendance et ma liberté de femme<sup>11</sup>. »*

Le *Easy paradoxe* considère l'expérience de vie comme fondatrice d'un pouvoir exister et d'une liberté d'être. Encore faut-il que cette expérience de vie ne nous soit pas confisquée ou qu'il existe des ressources et des moyens pour se la réapproprier et exister<sup>12</sup>. L'espace associatif et semi-informel permet de tester un certain nombre d'initiatives. Ainsi, la jeune femme teste l'idée d'un projet, « J'ai le droit » à destination de ses ex-collègues de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Depuis son départ, ceux-ci semblent connaître les mêmes conditions de manque quant à l'information qui les concerne et la connaissance de leurs droits. Le projet vise l'expression de ce manque et les manières de construire une réponse. Il vise également à offrir un environnement accueillant, hors les murs de l'institution et inclusif dans le quartier. Il s'appuie sur la diversité des ressources, des moyens et compétences mobilisés par le collectif associatif et favorise la participation et le droit de cité de tous et toutes. Dans ce cas, l'environnement s'enrichit en permanence de nouveaux apports, comme une fabrique de richesses humaines et sociales.

## **POUR UNE CO-CONSTRUCTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LIBRE DIVERSITÉ**

Le *Easy paradoxe* et les démarches émancipatrices, les groupes d'auto-représentants portent également cette vision existentielle, sociale et politique d'une société inclusive et les manières de concevoir et de mettre en œuvre cette politique. L'expérience de recherche-action reprise ici a certainement été initiée dans cette idée de co-construction exprimée de manière explicite dans la perspective d'inclusion. Cette expérience partagée avec les commanditaires du projet a entraîné les initiatives évoquées plus haut considérant la nécessité de l'« autoreprésentation », voire de la « pairémulation » ou encore de la « pairadvocacy » d'une part, et de la participation coopérative de l'ensemble des acteurs(trices) concerné(e)s d'autre part.

En effet, l'autoreprésentation, l'entraide et le soutien entre pairs n'ont de sens que dans l'interpellation de l'ensemble de la société, dans le dessein d'une co-construction sociale et politique. Ce mouvement est l'œuvre de cet « individu postmoderne » « qui pense ses droits et exige leur application auprès de la société et des institutions<sup>13</sup> ».

Si ce mouvement doit s'étendre et enrichir les manières de penser et de faire ce monde inclusif, sans doute doit-il aussi croiser d'autres expériences

---

11. Christelle Rosar, *J'ai survécu à la psychiatrie*, Max Milo, 2013, p. 153.

12. En ce sens et dans cette expérience est compris et mis en œuvre le concept de capacité.

13. Ève Gardien (dir.), *Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap*, Érès, 2012, p. 16.

de vie également sources d'enrichissement. En effet, et il serait facile de le démontrer, au moins quantitativement et particulièrement en France, il ne suffit pas « d'être handicapé » pour rejoindre un tel mouvement et participer, militer, pour défendre sa cause. Cet « individu postmoderne » émerge d'un parcours d'émancipation, de *recovering* ou de rétablissement. Aussi, se reconnaître entre pairs, consiste à se situer réciproquement sur ce type de trajectoire. Il a été établi que les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy

*« étaient exercées et prenaient sens en situation de handicap ou de discrimination [...] et dans la perspective d'une meilleure autonomie des personnes impliquées dans ces situations<sup>14</sup> ».*

L'expérience conduit à une pratique d'émancipation. Or, celle-ci dépasse largement les enjeux de l'autonomie matérielle, mais engage surtout sur les possibilités réelles de choisir sa vie.

*« C'est une liberté à pleine main, la possibilité réelle de choisir entre des options concrètes, une liberté "située" en somme, qui galvanise ainsi les énergies. L'aspiration à un monde où... vivre à liberté égale<sup>15</sup>. »*

Là se tient certainement une autre manière de comprendre et de vouloir cette liberté égale dans un monde de libre diversité.

---

14. Formation par la recherche-action de formateurs(trices)..., 2007, *op. cit.*

15. Ève Gardien, *op. cit.*, c'est l'auteure qui souligne.

# LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

**BULLETIN ANNÉE CIVILE 2015** N<sup>os</sup> 256, 257, 258 et 259

Abonnement       Réabonnement

## TARIFS

Institutions France : 50 € / Institutions étranger : 55 € / Professionnels adhérents : 33 € /  
Étudiants : 25 € (joindre un justificatif) / Étudiants adhérents : 12 € (joindre un justificatif) /  
Particuliers non adhérents France : 48 € / Particuliers non adhérents étranger : 52 €

### NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél. :  
email :

### NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél. :  
email :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

### PAIEMENT PAR

- Chèque bancaire ou postal  
libellé à l'ordre de **ANAS**
- Virement :  
**Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles**  
**RIB : 42559 00001 21022590408 36**  
**IBAN : FR76 4255 9000 0121 0225 9040 836**  
**BIC : CCOPFRPPXXX**

Date :

Signature et/ou cachet :

À renvoyer à : **ANAS - 15, rue de Bruxelles 75009 PARIS**



Association Nationale des Assistants de Service social  
Siège Social 15, rue de Bruxelles 75009 Paris  
Tel : 01 45 26 33 79 - Fax : 01 42 80 07 03  
SIRET N° 784 359 093 00035 CODE APE 9412Z  
Association loi 1901 non soumise à la TVA  
adh.anas@yahoo.fr - www.anas.fr